

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT
Le 10 juillet 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VILLAIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : Stéphane VILLAIN – Lynda BEAUJEAN – Régis LEBAS – Nathalie MARTIN - Thierry COULON – Muriel GILLIUM - David LABICHE – Céline VIRLOGEUX – Morgan MOREAU – Candy DION – Jean-Luc STAUB – Julie CAZEAUX – Nicolas TREILARD – Carine COLLEDGE – Nathalie OGIER – Pascal MONNET – Valentine GÉNITEAU – Guillaume LHERITIER – Stéphanie MORINIERE – Marie MOUFFOKES – Manuel DOMINÉ – Valérie DELARUE – Guillem TEXIER – Christine COUSIN – Sylvie GUEIDON

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Laurent MARIEN par Lynda BEAUJEAN – Thi DUONG par Thierry COULON – Cynthia VASSORT par David LABICHE – Jean-Luc BULET par Christine COUSIN

Secrétaire de séance : Guillaume LHERITIER

Présents :	25	Pour l'adoption :	29
Absents :	4	Contre l'adoption :	
Pouvoirs :	4	Abstentions :	

DECISION SUR ENQUETE PUBLIQUE DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC - AVENUE DU MARECHAL FOCH
Nomenclature : 3-5-1 / 3-5-2

Par délibération du 18 décembre 2019, il a été demandé la désaffectation et le déclassement d'une partie d'une partie de la voirie communale desservant la Résidence Autonomie l'Age d'Or.

Une enquête publique préalable à cette désaffectation et à ce déclassement a été effectuée du mercredi 03 juin 2020 au mercredi 17 juin 2020.

Le rapport du commissaire enquêteur en date du 30 juin 2020 est favorable au projet, aucune observation n'ayant été formulée au registre.

Afin de faire aboutir ce projet conjoint à l'opération immobilière prévue dans cette voie, le Conseil municipal à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture 017-211700943-20200710-D072- 10072020-DE Date de réception préfecture : 17/07/2020

- autorise la désaffectation et le déclassement d'une partie d'une partie de la voirie communale desservant la Résidence Autonomie l'Age d'Or ;
- autorise le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rattachant.

**Pour Extrait conforme,
Le Maire,**

**Signature électronique
Stéphane VILLAIN**

Accusé de réception en préfecture
017-211700943-20200710-D072-
10072020-DE
Date de réception préfecture :
17/07/2020